

23 juin 2015



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS ET DE L'IIF

REUNION ANNUELLE DU CLUB DE PARIS AVEC LES CREANCIERS NON-MEMBRES DU CLUB DE PARIS ET DU SECTEUR PRIVE

Paris, le 23 juin 2015 – Pour la quinzième année consécutive, le Club de Paris et l'Institute of international finance ont organisé conjointement une rencontre entre les créanciers et les participants ad hoc du Club de Paris et les créanciers privés, ainsi que des représentants du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale.

Les participants du secteur public et du secteur privé ont évoqué leur contribution au renforcement du cadre de la restructuration de dette souveraine, en soulignant l'importance du dialogue entre les débiteurs souverains et leurs créanciers, et ont insisté sur l'importance de la coordination entre créanciers, comme élément d'un système efficace de prévention et de résolution des crises de la dette souveraine.

Les créanciers ont commenté les évolutions récentes de l'économie mondiale, et celles en particulier des pays émergents et à faible revenus. Ils ont échangé, avec l'éclairage des institutions financières internationales, sur les efforts continus que met en œuvre la communauté internationale pour soutenir financièrement l'Ukraine et ils ont ensuite évoqué la question des chocs externes qui pourraient mettre en jeu la soutenabilité de la dette des petits Etats insulaires et les moyens par lesquels la communauté internationale peut contribuer à la stabilité de ces régions.

Les créanciers ont analysé la mise en œuvre de la réforme contractuelle de la dette souveraine, en soulignant les avantages de la transparence dans le partage d'information afin de promouvoir des mécanismes de restructuration de dettes ordonnées avec les créanciers privés. Ils ont encouragé les émetteurs souverains à prendre en considération des améliorations contractuelles récentes incluant les clauses d'action collective, le modèle de pari passu et les clauses d'engagement des créanciers dans les contrats de dette souveraine pour faciliter, lorsque c'est approprié, les restructurations de dette ordonnées et de bonne foi.

Le FMI a informé le Club de Paris et l'IIF des progrès réalisés dans le champ du renforcement de l'approche contractuelle en matière de restructuration des dettes souveraines. Les créanciers privés et souverains ont discuté et passé en revue les expériences passées et les défis futurs afin d'assurer l'efficacité des mécanismes de restructuration de dette souveraine en renforçant la coordination entre les créanciers du secteur public et privé, y compris via la réunion annuelle du Club de Paris et de l'IIF.